

Cosmopolitisme et justice internationale

Lycée Jean-Pierre Vernant, Sèvres. 5 avril 2012

Les réflexions et analyses que je vais vous proposer se rattachent à la partie « politique » du programme des classes terminales, aux notions de droit, de justice, mais aussi d'État et de société.

Néanmoins, au delà de leur rattachement à une partie du programme des classes terminales, les réflexions que je vous propose visent surtout à vous donner certains repères philosophiques pour vous orienter dans les débats contemporains relatifs à la *mondialisation* et, plus spécialement à la valeur de la mondialisation.

Dans les débats politiques contemporains à ce sujet, la question principale qui est posée c'est : faut-il accepter ou refuser la mondialisation, faut-il s'y engager ou s'en protéger ? Et ces questions signifient à chaque fois : la mondialisation est-elle bonne ou mauvaise pour nous ?

Ce que je voudrais vous montrer ou, du moins, ce que je voudrais vous inviter à considérer, c'est que ce questionnement est un peu trop simple, pour la raison que accepter ou refuser la mondialisation, ce n'est pas seulement une question *pragmatique*, une question relative à l'utilité ou la désutilité de quelque chose pour nous, mais c'est aussi une question *éthique*, une question relative à ce qui est bien ou mal ou, plus exactement ici, à ce qu'il est juste ou injuste de faire.

Pour vous faire apercevoir cette dimension éthique du problème, je prendrai deux exemples, fictifs, mais réalistes.

- 1) Un pays souhaite améliorer ou préserver le revenu de ses agriculteurs, par comparaison avec celui d'autres franges de la population. Il subventionne, parce qu'il est riche. Effet externe global : il gêne le développement du secteur agricole de pays bien plus pauvres. Ici nous avons une question de principe : pourquoi le sort des paysans nationaux serait-il plus important que celui de paysans étrangers ?
- 2) Une entreprise fait travailler des centaines de gens dans une région. Mais ses produits sont chers. Elle ferme ses installations nationales et les installe à l'étranger où elle donne du travail à des gens bien plus pauvres et bénéficiant de bien moins de sécurité sociale que les salariés nationaux. Ici, à nouveau, nous avons une question de principe : pourquoi le sort des travailleurs étrangers devrait-il être éclipsé par celui des travailleurs nationaux ? Pourquoi le national devrait-il être préféré à l'étranger ?

Ces questions simples et concrètes donnent une idée des enjeux de justice qui sont impliquées dans les discussions sur la mondialisation. Elles suggèrent que, derrière le questionnement pragmatique ou utilitaire, la mondialisation pose un problème moral : est-il légitime de se soucier plus du national que de l'étranger ? Est-il légitime de juger que l'on a des obligations plus étroites à l'égard des concitoyens qu'à l'égard du reste des humains ? Faut-il se soucier d'abord de nous et en second lieu seulement du reste du monde ?

Cette question est évidemment rarement posée avec une telle netteté et radicalité dans les débats politiques. Elle l'est en revanche dans la philosophie politique contemporaine qui voit s'opposer, en toute netteté, ce qu'on appelle, en anglais, *moral*

cosmopolitanism et *moral nationalism*, en français cosmopolitisme moral et nationalisme moral.

Mon propos est de vous donner quelques éléments d'appréciation concernant ces deux positions.

Je le ferai en deux temps.

Je vais d'abord définir ces deux attitudes, le cosmopolitisme moral et le nationalisme moral.

Puis je vous donnerai un aperçu synthétique des arguments philosophiques avancés à l'endroit de l'une et l'autre attitude.

I. COSMOPOLITISME, NATIONALISME, XÉNOPHILISME

Les mots « cosmopolitisme » et « nationalisme » ont des emplois abstraits, qui en font le nom de doctrines politiques, comme les mots « libéralisme » ou « communisme ».

Mais ils ont aussi un sens concret, et peuvent désigner non pas une doctrine, un système de pensée, mais une attitude, une attitude concrète vis-à-vis de la différence du national et de l'étranger.

Je vais d'abord caractériser ces deux attitudes puis j'indiquerai ce que l'adjectif « moral » ajoute ou précise quant à ces deux attitudes.

1. *Préférence nationale*

Pour caractériser ces deux attitudes, je partirai de celle qui est la plus aisée à définir, le nationalisme.

Considérons une situation concrète et même triviale : un consommateur devant choisir entre plusieurs produits. Ce consommateur peut, dans ses choix de consommation, être nationaliste au sens qui nous intéresse. Et il pourra l'être de deux façons, une façon extrême et une façon plus souple.

— Notre consommateur sera un nationaliste extrême s'il pratique, dans ses choix de consommation, ce qu'on peut appeler l'*exclusivisme national*, c'est-à-dire qu'il se fait une maxime de n'acheter, s'il est Français, que des produits français. Il ne regarde même pas les produits étrangers, il ne s'y intéresse pas.

— Mais il peut être aussi un nationaliste moins extrême, moins exigeant. Il peut pratiquer, non pas l'exclusivisme national, mais la *préférence nationale*. La différence entre préférence et exclusivisme, c'est que la préférence peut ne pas exclure. Dans certains cas, préférer, c'est choisir donc exclure. Mais, dans d'autres cas, préférer, c'est simplement ordonner. Une personne peut, par exemple, préférer acheter des produits français, mais, s'il n'y a pas de produits français du type qui l'intéresse, elle prendra un produit étranger. L'exclusivisme impliquerait dans ce cas une ascèse, un renoncement, au lieu que la préférence nationale est plus « coulante ».

La préférence nationale, au contraire de l'exclusivisme national, implique donc une certaine prise en compte de ce qui est étranger. Mais *l'étranger passe après* ou possède un moindre poids, une moindre importance que ce qui est national. On peut aller visiter d'autres pays, mais on se sentira mieux dans le sien. On peut s'intéresser à ce qui se passe ailleurs dans le monde, mais on se sentira plus concerné par ce qui se passe dans son pays ou par ce qui touche des nationaux. La préférence nationale, c'est donc fondamentalement *un biais en faveur de ce qui est national*, une *primauté de valeur du national par rapport à l'étranger*.

Dans ce qui suit nous nous en tiendrons à cette forme relativement modérée du nationalisme, le nationalisme de la préférence nationale, en laissant de côté la forme extrême de l'exclusivisme national.

2. *Xénophilisme*

Qu'est-ce que c'est maintenant que le cosmopolitisme ? Est-ce le simple contraire du nationalisme ?

Oui et non.

Oui au sens où c'est bien une attitude contraire au nationalisme. Mais non au sens où il y a un contraire plus radical et plus extrême du nationalisme.

Ce contraire plus extrême et plus radical du nationalisme, on peut l'appeler *xénophilisme* [du grec Xenos, étranger et Philia, amitié, amour]. Si l'on peut en effet définir une attitude de préférence nationale, on peut par conséquent concevoir une attitude exactement contraire de *préférence étrangère*.

Pour reprendre mon exemple du consommateur, un xénophile sera quelqu'un qui, dans ses choix de consommation, préférera systématiquement les produits étrangers, parce qu'ils sont étrangers.

Et un xénophile extrême serait quelqu'un qui pratiquerait *l'exclusivisme étranger*, qui ne priserait que ce qui est étranger, et jamais ce qui est national.

3. *Indifférence nationale et migmophilie*

Le xénophilisme est sans doute une attitude plus théorique que réelle. Mais sa prise en compte peut nous faciliter la définition du cosmopolitisme.

Le cosmopolitisme, au sens qui nous intéresse, est en effet une attitude qui s'oppose à la fois au nationalisme et au xénophilisme.

Le cosmopolitisme, c'est d'abord une alternative conjointe à la préférence nationale et à la préférence étrangère. Or qu'est-ce qu'une attitude consistant à n'avoir ni biais en faveur du national ni biais en faveur de l'étranger ? La réponse est que c'est tout simplement une attitude qui consistera à être *indifférent* à la différence du national et de l'étranger ou être *impartial* en face de cette distinction.

Tandis que la préférence nationale introduit un biais en faveur de ce qui est national et que la préférence étrangère introduit un biais en faveur de ce qui est étranger, le cosmopolitisme *neutralise* l'opposition du national et de l'étranger et considère impartialement le national comme l'étranger. La division des hommes en nationaux et étrangers ne disparaît pas aux yeux du cosmopolite, mais *elle perd toute valeur critique*, toute importance lorsqu'il s'agit de choisir.

Pour reprendre mon exemple du consommateur, le consommateur cosmopolite regarde les produits en faisant abstraction de leur origine nationale.

Le cosmopolitisme peut donc être défini, à un premier niveau, comme une attitude d'indifférence ou d'impartialité à l'égard de la différence national/étranger.

Mais de même qu'il y a un nationalisme extrême et un nationalisme modéré, il y a aussi un cosmopolitisme extrême et un cosmopolitisme modéré.

Le modéré, c'est celui qu'on vient de définir, le *cosmopolitisme d'indifférence*. C'est lui qui nous retiendra surtout ici. Mais on peut en concevoir une forme plus extrême que je mentionne au passage. Cette forme plus extrême est une alternative conjointe à l'exclusivisme national et à l'exclusivisme étranger. Et elle consiste, non pas à être indifférent à la différence national/étranger, mais à agir *activement* pour la disparition

de cette différence et pour l'apparition de formes mixtes, mélangées, métissées. On peut appeler ce cosmopolitisme plus extrême cosmopolitisme *migmophile* [< gr. *to migma*, -*atos* = mélange].

Le cosmopolitisme migmophile constitue donc un deuxième degré, plus extrême de cosmopolitisme. Il achève en même temps notre classification des attitudes possibles à l'égard des différences nationales, lesquelles se laissent donc répartir en trois grandes familles, qu'on peut appeler nationalisme, xénophilisme et cosmopolitisme, chacune de ces familles d'attitudes comportant en outre deux degrés, soit en tout huit possibilités que résume le tableau suivant :

	Nationalismes	Xénophilismes	Cosmopolitismes
Mini	Préférence nationale	Préférence étrangère	Indifférence nationale
Maxi	Exclusivisme national	Exclusivisme étranger	Migmophilie

II. COSMOPOLITISME ET NATIONALISME MORAL

Qu'est-ce que c'est maintenant, à la lumière de ces distinctions entre nationalisme, cosmopolitisme et xénophilisme, que la distinction entre nationalisme moral et cosmopolitisme moral ?

Le mot important c'est « moral ». Ce mot exprime le fait que nationalisme et cosmopolitisme ne sont pas seulement des attitudes de fait, des attitudes que les gens adoptent comme ça, tantôt l'une, tantôt l'autre. Le mot « moral » exprime l'idée que l'attitude à l'égard de la différence national/étranger implique une certaine idée de légitimité, de devoir.

Le nationalisme moral, c'est l'idée que nous avons des obligations plus importantes et plus urgentes à l'égard de nos co-nationaux. Dans sa forme extrême, celle de l'exclusivisme, cela voudrait dire que nous n'avons d'obligations qu'à l'égard de nos concitoyens. Mais dans sa forme modérée, cela veut dire que nous avons des devoirs *prioritaires* à l'égard des concitoyens. Le nationalisme moral, c'est ce qu'on pourrait appeler un *prioritarisme moral national*.

Par contraste, le cosmopolitisme moral, c'est l'idée que la différence national/étranger n'a aucune portée morale, que nous devons donc regarder de façon impartiale le sort des nationaux comme celui des étrangers et que, quand nous prenons une décision, nous devons regarder son impact aussi bien sur les nationaux que sur les étrangers, ces derniers ne pouvant être tenus pour secondaires par rapport aux premiers.

III. RETOUR SUR LA MONDIALISATION

Quel rapport y a-t-il maintenant entre ces deux attitudes que je viens de décrire, le nationalisme moral comme prioritarisme moral national et le cosmopolitisme moral, comme impartialité ou indifférence nationales et la mondialisation ?

La réponse apparaîtra aisément si l'on se rappelle des deux exemples que j'ai donnés en introduction. D'un côté, un Etat opulent qui subventionne son agriculture, au

détriment de celle de pays moins opulents. D'un autre côté, une entreprise qui délocalise ses activités et génère du chômage dans son pays d'origine et de l'emploi dans le pays d'accueil.

On peut dire que l'attitude de l'Etat qui subventionne et de l'entreprise qui délocalise sont typiques de l'une et l'autre attitude qu'on vient de définir.

L'Etat qui subventionne fait montre de nationalisme moral : il considère que le sort des paysans nationaux a plus d'importance que celui des paysans des autres pays et qu'il doit d'abord se soucier du bien-être des nationaux avant de se soucier de celui des étrangers.

A l'inverse l'entreprise fait montre de cosmopolitisme moral. Elle est indifférente à la différence du national et de l'étranger, elle ne pense pas avoir des devoirs particuliers à l'égard des nationaux. Elle investit là où c'est le plus lucratif. Parfois elle rend indirectement service aux étrangers plutôt qu'aux nationaux, parfois l'inverse. Elle est indifférente à cette différence.

Mais aucune de ces deux attitudes ne va de soi.

D'un côté on pourra blâmer l'Etat pour son nationalisme moral qui le rend aveugle au sort qu'il inflige indirectement aux paysans étrangers.

D'un autre côté, on pourra blâmer le cosmopolitisme moral de l'entreprise qui la rend insensible à l'impact de sa délocalisation sur les travailleurs nationaux.

Mais ce qu'il importe de souligner, c'est que ce que l'on blâme dans le comportement de l'Etat et dans celui de l'entreprise, ce sont des attitudes antithétiques : d'un côté, c'est le nationalisme moral que l'on blâme, de l'autre c'est le cosmopolitisme moral.

C'est évidemment incohérent et l'on peut avancer que le vrai problème soulevé par la mondialisation, c'est qu'elle s'opère dans un monde qui n'a clairement opté ni pour le nationalisme moral ni pour le cosmopolitisme moral, mais navigue, selon les domaines, entre les deux.

S'il y a donc un problème philosophique à l'arrière plan de la mondialisation, un problème philosophique que la mondialisation conduit à poser, c'est celui du choix de principe entre ces deux attitudes et de la définition d'un monde conforme à l'un ou à l'autre principe, en lieu et place d'un monde à cheval entre les deux. Un monde ou bien franchement nationaliste ou bien franchement cosmopolitiste.

Comment trancher entre ces deux positions ?

Je vais vous présenter quelques arguments allant dans l'un et l'autre sens.

IV RESPONSABILITÉ NATIONALE ET JUSTICE GLOBALE

Je commencerai par le nationalisme moral.

Le mot « nationalisme » a mauvaise presse et on pourrait être tenté de dire que cette attitude qui accorde une priorité aux nationaux par rapport aux étrangers ne peut pas être moralement validée.

Mais il faut bien voir que nous ne parlons pas de l'exclusivisme national, mais du prioritarisme.

D'autre part, nous ne parlons pas non plus de l'éventuel exercice de ce prioritarisme sur le sol national, par exemple sous la forme d'une différence de traitement entre les nationaux et les étrangers résidents.

Nous parlons de l'attitude d'une collectivité politique ou de ses dirigeants et la question que nous posons est la suivante : est-il condamnable qu'un dirigeant politique

fasse prévaloir l'intérêt de ses citoyens sur celui des habitants des pays étrangers ? Est-il condamnable qu'un dirigeant français ou chinois fasse passer l'intérêt des Français ou des Chinois avant celui des habitants des autres pays ?

Quand on pose le problème ainsi, la réponse devient plus délicate.

- D'abord parce que c'est un fait que la plupart des dirigeants politiques et des collectivités qu'ils représentent raisonnent ainsi.
- Ensuite et surtout parce qu'il existe de nombreux arguments de philosophie politique pour justifier le nationalisme moral. Par exemple les auteurs qui comme Rousseau affirment que l'Etat repose sur un contrat social affirment par là même que les concitoyens ont à cause de ce contrat un lien moral plus fort qu'avec n'importe quel autre homme. De même les auteurs qui, comme Aristote, affirment que l'Etat repose sur l'amitié civique qui unit les citoyens affirment également que le lien d'amitié qui unit les citoyens est plus fort que le lien qui les unit à n'importe quel homme.

Il y a donc non pas seulement des faits, mais des raisons qui peuvent être invoquées à l'appui du nationalisme moral. Et ces raisons conduisent le nationaliste moral à justifier l'attitude de l'Etat qui subventionne son agriculture et à blâmer en revanche l'attitude de l'entreprise qui délocalise ou encore du « cerveau » qui s'expatrie.

Mais comment les auteurs qui défendent ce point de vue répondent-ils à l'objection que, dans un monde économique ouvert, le nationalisme moral des uns peut avoir des effets négatifs sur les autres ? Comment par exemple défendent-ils l'idée qu'il est plus important de garantir un niveau de vie élevé aux agriculteurs américains ou français que de permettre l'élévation du niveau de vie des paysans africains ou asiatiques ?

Ils y répondent en affirmant que les inégalités à l'échelle mondiale n'ont pas d'importance morale. S'il y a un sens à vouloir réduire les inégalités entre citoyens, il n'y en a pas à vouloir les réduire à l'échelle globale parce que seule l'existence d'un contrat social politique peut obliger des humains à réduire les inégalités qui les séparent.

Ils affirment que nous devons éventuellement aider les populations les plus pauvres dans le monde, mais en aucune façon que nous devons mettre en place, à l'échelle globale, un vaste système redistributif analogue à celui qui peut exister au sein des Etats nationaux

V. COSMOPOLITISME

Or c'est précisément sur cette question des inégalités à l'échelle mondiale, des inégalités non pas au sein d'un pays mais entre tous les hommes de tous les pays que se fait la séparation des nationalistes et des cosmopolites.

Ce qui fonde en effet par contraste le cosmopolitisme moral, c'est l'idée qu'il n'y a aucune raison valable pour accorder un poids moral supérieur au sort du paysan américain par rapport à celui d'un paysan tanzanien. Le cosmopolitiste neutralise la différence nationale et ne considère que les être humains qui sont concernés. Et quand on considère les choses sous cet angle, il n'y a plus de raison qui justifie une différence de traitement. Il y a évidemment des causes qui peuvent expliquer que l'un soit riche et l'autre pauvre, mais *expliquer* une inégalité n'est pas la même chose que *justifier* une inégalité. On peut par exemple expliquer pourquoi hommes et femmes sont traités inégalement, mais ce n'est pas la même chose que de justifier qu'ils le soient.

Le cosmopolitisme oppose donc l'idée d'humanité aux différences nationales. Il affirme que le fait qu'une personne vive d'un côté d'une frontière et le fait qu'une autre

vive de l'autre côté ne justifient pas plus une différence de traitement que le fait que l'un soit homme et l'autre soit femme.

L'idée est belle et généreuse, mais on peut lui faire une objection simple.

- ça a sans doute un sens d'exiger d'un individu qu'il regarde tous les êtres humains de manière impartiale.
- Mais est-ce que ça a un sens de demander à un dirigeant politique ou à la collectivité qu'il représente d'agir de manière cosmopolite ? Est-ce que par exemple, dans une négociation commerciale internationale, le négociateur français pourrait dire : je vote pour cette mesure qui fait baisser le revenu des paysans français mais augmente celui des paysans tanzaniens ? Est-ce que, plus généralement, la logique même de l'Etat n'est pas le nationalisme moral ?

La réponse du cosmopolite concède que le nationalisme moral est dans la logique de l'Etat, qu'un Etat est créé pour défendre les intérêts d'une collectivité et faire prévaloir, entre eux, la justice. Mais ce qu'il en conclue, ce n'est pas qu'il faut rejeter le cosmopolitisme, mais qu'il faut rejeter l'Etat.

Ou du moins qu'il faut soumettre peu à peu les Etats à une organisation globale contraignante, qui puisse obliger les Etats à soumettre leurs décisions à une contrainte de justice ou d'équité globale.

Concrètement : le négociateur d'un Etat dans une négociation internationale ne pourrait pas ne pas faire prévaloir l'intérêt de ses nationaux. Il faut donc remplacer la négociation internationale par une législation internationale qui, par exemple, fixe des règles communes applicables aux produits agricoles mondiaux.

VIII CONCLUSION

Le débat entre nationalisme moral et cosmopolitisme moral débouche donc sur une question simple et radicale de philosophie politique : l'Etat est-il immoral ? Si l'Etat oblige à faire des discriminations qui ne sont pas justifiables d'un point de vue rationnel, ne faut-il pas en conclure que l'Etat, au rebours de ce qu'ont soutenu les philosophes politiques de Platon jusqu'à Rousseau, n'est pas au service des droits et de la liberté, mais au service de l'égoïsme de groupe et de l'exploitation d'une partie de l'humanité par l'autre ?

Je pense à titre personnel qu'on peut répondre à ce défi que la mondialisation oppose à la forme « Etat », mais l'objet de cette séance n'était pas de vous apporter des réponses. Seulement de vous amener à considérer des problèmes. Spécialement celui de la portée morale des frontières politiques et du sens de la division des hommes en Etats distincts et indépendants.